



COMMUNE DE
67150 HINDISHEIM

130, rue de la Gare

Tel : 03 88 64 26 22

Fax : 03 88 64 95 24

Courriel : mairie-hindisheim.secretariat@wanadoo.fr

ARRETE PERMANENT
Portant règlement de la circulation
En agglomération

ARRETE MUNICIPAL N° 05/2014

Le Maire de la Commune de HINDISHEIM

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.6 ;
Vu le code de la Route et notamment l'article et R.411-4 ;
Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière, e² quatrième partie,
Vu la délibération du conseil municipal du 11/07/2013 portant sur la modification de la priorité de circulation au carrefour de rue de l'Andlau

Considérant que pour assurer la sécurité des riverains de la commune de HINDISHEIM, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 17/01/2014 il est institué le dispositif de priorité à droite au carrefour de la rue de l'Andlau et de la rue Principale au sens du code de la route

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par la commune de HINDISHEIM.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 :

- le Maire de la Commune de Hindisheim,
- le Chef de la gendarmerie d'ERSTEIN

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à :

- MM. le Préfet du Département du Bas-Rhin et le Président du Conseil Général du Bas-Rhin (Bureau des Transports).le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- Mme le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sélestat-Erstein
- MM le Directeur du Centre Technique d'Erstein du Conseil Général du Bas-Rhin et le Commandant de la CRS 37 à Strasbourg.

HINDISHEIM, le 17 janvier 2014
Le Maire : J.M. GALEA

